

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

PIECES A FOURNIR

Personnes MAJEURES

Ancienne carte sécurisée
OU
Ancien passeport

Extrait d'acte de naissance
*(avec filiation à demander à la mairie
du lieu de naissance ou au
service central de NANTES pour les
personnes françaises nées à l'étranger)*
Livret de famille

1 justificatif de domicile au nom du
demandeur *(facture de moins de 3 mois)*

2 photos récentes
(en couleur pour les passeports)
3,2 cm minimum et 3,6 cm maximum
entre le menton et le sommet de la tête

Personnes MINEURES

Ancienne carte sécurisée
OU
Ancien passeport

Extrait d'acte de naissance (**passport**)
*(avec filiation à demander à la mairie
du lieu de naissance ou au
service central de NANTES pour les
personnes françaises nées à l'étranger)*
Livret de famille (**carte nationale
d'identité**)

1 justificatif de domicile au nom du
demandeur *(facture de moins de 3 mois)*

2 photos récentes
(en couleur pour les passeports)
3,2 cm minimum et 3,6 cm maximum
entre le menton et le sommet de la tête

En cas de divorce : le jugement

PASSEPORT UNIQUEMENT

TIMBRE FISCAL : 88 €

20 € pour les moins de 15 ans
45 € en timbre fiscal, de 15 à 18 ans

CARTE NATIONALE D'IDENTITE UNIQUEMENT

Le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre fiscal de 25 €, en cas de non présentation de la précédente carte en cours de validité ou périmée.

En cas de perte ou de vol : fournir la déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à la